

**Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)**

\*\*\*

**Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;**  
**Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;**

Attendu que l'ancienne ferme sise 16, Grand-Rue à Redange se caractérise comme suit :

L'ancienne ferme est située au noyau historique de Redange (GEN). Sur le premier plan cadastral (Urkadaster) de 1824, le bâtiment n'est pas encore visible. L'inscription au-dessus de la porte d'entrée indique que la maison a été construite en 1850. Selon les indications de l'administration du cadastre et de la topographie le corps de logis, se situant au sud, a été construit en 1851. En 1856 le corps de logis a été prolongé à sa gauche par un axe supplémentaire. En 1872 la cage d'escalier du côté postérieur de même que la grange se situant au nord ont été ragoutées. En 1928 un agrandissement de la grange a été effectué. Sa forme n'a pas changé dès lors<sup>1</sup>. La ferme est donc composée de deux ailes parallèles (TYP).

La façade principale du corps de logis s'élève sur deux niveaux et se divise en cinq travées d'ouvertures. Les encadrements des ouvertures sont très simples et caractéristiques pour cette période et ce style de construction (PDR). La toiture à croupette est percée d'un pignon traversier dans la travée centrale. Les façades des granges sont percées de diverses petites ouvertures typiques pour une dépendance agricole. Les encadrements de diverses tailles et formes correspondent aux différentes fonctions et sont disposées de manière harmonieuse et répondant à leur fonction d'une annexe agricole. Dans la grange un four à pain est encore conservé.

À l'intérieur, la maison conserve de nombreux éléments historiques tels que les planchers et escalier en bois, les plafonds en stuc, l'armoire de taque, le parquet, les portes avec chambranles en bois et la charpente. Les structures et divisions d'origine sont encore en place et permettent une lecture aisée des espaces authentiques. (AUT)

L'ancienne ferme est un témoin de l'histoire rurale de Redange et présente un volume traditionnel et caractéristique pour sa période de réalisation. Ainsi, l'immeuble présente au point de vue historique, architectural et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), typologie (TYP).

---

<sup>1</sup> Selon le certificat de provenance et les cases croquis de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

**5 membres s'expriment en faveur un classement en tant que monument national et 5 membres s'expriment en défaveur d'une protection nationale de l'ancienne ferme sise 16, Grand-Rue à Redange (no cadastral 274/4645). 1 membre s'exprime en faveur d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments nationaux.**

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Anne Greiveldinger, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Claude Schuman.

Luxembourg, le 17 mars 2021